

Petit rappel sur les points pour les classements

Le système de points de classement individuel fédéral a évolué en 2019 et le Classement National « Activité Sportive des clubs » a été mis en place.

Un objectif ? Plus de voiles sur l'eau !

Système de classement "LP200" et "L210"

En 2019 le système d'attribution des points pour les classements de la FFVoile change. Un nouveau système plus incitatif à l'augmentation de la participation sur les régates va prendre le relais.

Actuellement, le vainqueur d'une épreuve marque 100 points et le dernier 1 point suivant une répartition linéaire.

Avec le nouveau système de classement "LP200", ([télécharger](#)) les vainqueurs des épreuves de grades 5B à W marqueront un nombre de points égal à 10 fois le nombre de bateaux inscrits (dans la limite de 200 points) et les derniers marqueront 10 points, selon une répartition linéaire (avec application des mêmes coefficients qu'auparavant en fonction de la gradation des épreuves). Ce système devrait inciter les organisateurs et les participants à atteindre un objectif de 20 bateaux minimum classés par épreuve pour optimiser la distribution de points sur celles qu'ils organisent ou celles auxquelles ils participent. Ainsi les épreuves les plus fréquentées rapporteront le plus de points, plus le nombre de bateaux inscrits est important plus le nombre de points distribués est conséquent.

Certaines courses (Championnats de France et l'ensemble des régates de grade 5C) bénéficieront d'un système adapté, nommé "L210", où le 1^{er} marquera 200 points et le dernier 10 points, quel que soit le nombre de coureurs ou équipages classés, toujours selon une répartition linéaire. Cette mesure s'explique pour éviter de pénaliser certaines pratiques ou certains territoires.

Cette évolution prend en compte le nombre de régatiers dans le calcul de points et permet une « re-gradation » des compétitions en fonction du nombre de participants. Elle permet ainsi à la FFVoile de baisser les minimas de participation de toutes les pratiques pour la prise en compte des résultats dans les classements, quel que soit le grade de l'épreuve.

Ces classements "LP200" et "L210" seront utilisés à partir de 2019 pour les Classements Fédéraux (Classement National Individuel et Classements Régionaux Individuels).

Exemple de calcul de points sur le nouveau système dit "LP 200" :

- Régate de grade 4 avec 15 inscrits : Le 1^{er} marque 150 points, le 2nd 140 points, le 3^e 130 points, etc... jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve.
- Régate de grade 3 avec 40 inscrits : Le 1^{er} marque 200 points, le 2nd 195 points, le 3^e 190 points, etc... jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve.

Exemple de calcul de points sur le nouveau système dit "L 210" :

- Régate de grade 5C avec 10 inscrits : Le 1^{er} marque 200 points, le 2^e 180 points, le 3^e 160 points, etc... jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve
- Régate de grade 5C avec 30 inscrits : Le 1^{er} marque 200 points, le 2^e 193 points, le 3^e 187 points, etc... jusqu'au dernier qui marque 10 points.